Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 38 (1912)

Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

posait en plusieurs endroits, soit au Burgerwald, au sommet du Cousimbert et du côté d'Alterswyl. L'eau aurait été trouvée en quantités suffisantes pour répondre aux premiers besoins; cette eau n'était cependant pas de première qualité et l'inconvénient principal de ce projet était représenté par le chiffre très élevé du devis pour l'adduction de l'eau, chiffre qui allait jusqu'à 700 et 800 000 fr.

3° Constatant les inconvénients et les difficultés des projets précités, M. Maurer, ingénieur présenta alors nouvelle solution de la question.

Son projet cherchait à éliminer tous les inconvénients de l'ancien système et des nouveaux projets présentés pour l'agrandissement et dont voici en quelques mots les points critiquables :

Filtres. Le système ancien avait l'inconvénient de laisser l'eau exposée longtemps à toutes les variations de la température. Elle devenait trop chaude en été et pendant les temps de gel, on avait mille peines à maintenir le fonctionnement des filtres. Outre cela, ces filtres exposaient l'eau à la contamination. En cas de crues de la Sarine, l'eau trouble colmatait rapidement à la surface des filtres et arrêtait leurs fonctions. L'écrêmage du limon en été, le lavage du sable et l'enlèvement des glaces en hiver rendaient l'exploitation de ces filtres extrêmement onéreuse. *(A suivre).*

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

4me séance ordinaire, le lundi 4 mars 1912, à 8 1/4 heures du soir, au Café du Musée (1er étage) à Lausanne.

Présidence : M. H. Meyer, architecte, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les candidats suivants sont présentés :

MM. *Frédéric Gillard*, architecte à Lausanne, par MM. Meyer, architecte et Petitat, ingénieur.

Marius Fonjallaz, Maurice Ponnaz et *Marius Reymond*, ingénieurs à Lausanne, par MM. Palaz et Carey, ingénieurs.

Nouvelle organisation de la Société : M. le président rappelle que l'assemblée générale du 20 décembre 1911 a décidé de reviser les statuts de notre Société, afin de les mettre en harmonie avec les nouveaux statuts de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Deux chemins nous sont ouverts pour réorganiser la Société vaudoise.

1° La Société vaudoise devient section de la Société suisse en gardant sa présente forme pour les membres actuels, c'est-à-dire que les membres de notre Société qui ne font pas partie de la Société suisse restent membres libres ou indépendants, comme actuellement, mais par contre aucun nouveau membre libre ne peut être admis à partir de la mise en vigueur de la nouvelle organisation.

2° La Société vaudoise se compose de deux sections, dont l'une est section de la Société suisse et l'autre une association technique qui comprend tous les membres libres. L'union de ces deux sections forme la Société vaudoise.

La commission nommée dans la dernière assemblée générale pour examiner la question de la réorganisation de notre Société suivant l'une ou l'autre des propositions ci-dessus s'est divisée sur la solution à adopter, la majorité (rapporteur M. Develey, ingénieur) opinant pour la proposition n° 2; la minorité, (rapporteur M. Paris, ingénieur) recommandant au contraire la proposition n° 1.

Après lecture des rapports de majorité et de minorité, M. le président ouvre la discussion.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Palaz, ingénieur, empêché au dernier moment d'assister à la séance et qui espère que la Société vaudoise se ralliera complètement à la Société suisse.

De nombreux orateurs prennent la parole, recommandant l'une ou l'autre des deux propositions qui nous intéressent.

En faveur de la solution 1 : MM. Meyer, ingénieur; de Vallière, ingénieur; Quillet, architecte; Lochmann, ingénieur; Dommer et Paris, ingénieurs.

En faveur de la solution 2 : MM. Vautier, ingénieur; Verrey, architecte; Gorgerat, ingénieur; Barraud, ingénieur; Develey, ingénieur.

M. le président refuse de soumettre à l'assemblée une motion d'ordre présentée par M. Barraud, ingénieur, demandant que l'on consulte par circulaire, les 130 membres de la Société vaudoise qui ne font pas partie de la Société suisse, afin d'avoir leur avis sur cette question de fusion avec la Société suisse.

Sur la demande de M. Barraud, ingénieur, appuyée par de nombreux membres de l'assemblée, M. le président met aux voix la question de savoir si les deux propositions qui nous sont faites doivent être acceptées à la majorité absolue ou à la majorité des 2/3 des membres présents.

Par 38 voix contre 32 l'assemblée décide en faveur de la majorité absolue.

M. le président met ensuite successivement aux voix les deux propositions indiquées sous chiffres 1 et 2, propositions qui sont conformes aux articles des nouveaux statuts de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, art. 42 et 43 pour la première et 44 pour la seconde.

Par 47 voix contre 29, l'assemblée décide en faveur de la proposition n° 1 (proposition Paris) qui fera donc de la Société vaudoise une section de la Société suisse des ingénieurs et des architectes n'acceptant aucun nouveau membre libre.

M. Borgeaud, architecte, fournit ensuite, sur la demande de M. le président, des renseignements sur l'activité de la commission qui s'occupe de la question de l'établissement par notre Société d'une série de prix des travaux en bâtiment.

La séance est levée à 11 1/4 heures.

Etaient présents : 90 membres environ.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Demande et offre d'emploi.

Ingénieur ayant plusieurs années de pratique dans la construction de chemins de fer cherche situation.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.

On demande un ingénieur au courant des travaux, pour la construction d'une fabrique de ciment à proximité de Paris. S'adresser à M. Aguet, ingénieur, Tour-de-Peilz. Entrée tout de suite.

Réunion familière de l'A³ E² I L, tous les samedis à 5 1/2 h. à la Brasserie Gugel.